



81600

Tél. : 05 63 33 01 43  
Fax : 05 03 81 59 33

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021

Nombre de conseiller en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers absents : excusés : 2

Date de la convocation : 01/04/2021

L'an deux mille vingt et un,

Le 13 avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle communale afin de respecter les mesures barrière, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** BAULES J-F - DUBIETZ P. - SERRUS T. - MALBERT D. - DELLUC J-L - DAVOINE DERREVEAUX C. – COMMINAL F. - CENEDESE A. – BEAUFOUR A.– CAMALET M. — HABONNEAU R. – GAILLARD C.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusés :** BELMONTE M.

**Étaient absents ayant donné procuration :** DOS REIS P. (à DELLUC JL.)

M. DUBIETZ Ph. a été élu secrétaire de séance.

20h30 : M. Le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance du 2 mars 2021 n'appelant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

### **1- COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE DE GESTION 2020 : Concordance et approbation (DELIBERATION 2021/008)**

Le Maire présente le compte administratif 2020. Il indique qu'il est en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
580 296.50 €	753 551.06 €	1 017 046.10 €	1 190 883.38 €
<b>RESULTAT 2020</b>		<b>RESULTAT 2020</b>	
	173 254.56 €		173 837.28 €
Report 2019 (002)		Report 2019 (001)	
	101 766.72 €		516 894.11 €
<b>RESULTAT CUMULÉ 2020</b>		<b>RESULTAT CUMULÉ 2020</b>	
	<b>275 021.28 €</b>		<b>690 731.39 €</b>
		<b>RAR (Restes à Réaliser)</b>	
		1 192 501.46 €	0 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CENEDESE Annie (M. Le Maire étant sorti de la salle et ne prenant pas part au vote), après en avoir délibéré,

Voix POUR : 12

ABSTENTION : 0

Voix CONTRE : 0

**APPROUVE ET VALIDE** la concordance du Compte Administratif et du compte de gestion 2020 de la commune.

*Le CA de la commune est disponible en ligne sur le site internet de la mairie.*

## **2- AFFECTATION DES RESULTATS 2020 AU BP 2021 (DELIBERATION 2021/009)**

M. Le Maire rappelle les résultats du CA 2020 :

**Résultat de fonctionnement cumulé du CA 2020 de la commune : + 275 021.28 €**

**Résultat d'investissement cumulé du CA 2020 de la commune : + 690 731.39 €**

M. Le Maire propose l'affectation suivante :

### **En fonctionnement :**

- Affectation en réserves – investissement (R 1068) : 210 000.00 €

- Résultat à reporter en fonctionnement (R 002) : 65 021.28 €

### **En investissement :**

- Résultat à reporter en investissement (R 001) : 690 731.39 €

**Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,**

Voix POUR : 13

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**DECIDE** de l'affectation de la section de fonctionnement et les reports comme proposés.

## **3- TAUX D'IMPOSITION – TAXES DIRECTES LOCALES 2021 (DELIBERATION 2021/010)**

M. le Maire explique le transfert de fiscalité en cours avec la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet : Le transfert de la compétence scolaire et périscolaire a été effectué en 2017 en versant à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet le montant financier correspondant à l'évaluation du coût pour la commune à 147 652 €.

Aujourd'hui, nous constatons (sur la base de 2019) un coût supplémentaire de près de 40 000 € (pour Téco) que l'agglomération ne peut plus porter seule, d'autant que toutes les communes sont concernées.

Le constat est que nous avons transféré une charge dynamique avec une recette fixe. La seule façon de rééquilibrer dans le temps cette situation est de faire un transfert de fiscalité entre les communes et l'agglomération.

M. le Maire indique qu'il a voté cette démarche à l'agglomération. Les taux votés à l'agglomération sont 25.60 % pour la taxe foncière sur le bâti et 34.99 % pour la taxe foncière sur le non bâti. L'agglomération lève ainsi pour la commune un impôt de 162 009.00 €.

En contrepartie, l'agglomération nous reverse la somme annuelle de 124 744 €. La différence réelle, in fine, est de 37 252.00 € soit inférieure au coût réel de 40 000.00 €, ceci grâce à la solidarité intercommunale.

Il rajoute que la commune n'est plus éligible à la Dotation de Solidarité Rurale Cible du fait de l'accroissement du potentiel fiscal par habitant entre 2019 et 2021, ce qui représente une baisse générale de 13 000 € de dotations.

Tout ne pourra pas être neutralisé : il propose, afin de ne pas pénaliser l'outil de travail des agriculteurs de baisser les taux jusqu'à obtenir la stabilité totale du foncier non bâti sachant que les 2 taux (foncier bâti et foncier non bâti) sont liés à la baisse.

Ainsi, M. le Maire explique que la commune doit baisser ses taux d'imposition pour, à minima, neutraliser les 124 744 € reversés à la commune par l'agglomération : soit une baisse de 36.283%.

Néanmoins, il propose d'aller au-delà de la simple neutralisation : soit une baisse de 8 % supplémentaire.

De ce fait, l'augmentation d'impôts liée à la fiscalisation du scolaire est quasiment neutralisée ; seule pèse sur nos impôts la baisse des dotations de l'Etat.

M. Le Maire propose les taux suivants :

Taux de la taxe sur le foncier bâti : 28.01 %

Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 40.75 %

Les bases communales s'élevaient en **2020** à :

Taxe foncière (bâti) : 620 429

Taxe foncière (non bâti) : 53 504

Les bases communales s'élèvent en **2021** à :

Taxe foncière (bâti) : 642 200

Taxe foncière (non bâti) : 53 400

M. le Maire propose les taux suivants :

<b>TAXE</b>	<b>BASES</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT ATTENDU (€)</b>
Taux de la taxe sur le foncier bâti	642 200	28.01 %	179 880 €
Taux de la taxe sur le foncier non-bâti	53 400	40.75 %	21 760 €
<b>PRODUIT ATTENDU 2021</b>			<b>201 640 €</b>
Autres taxes			4 638.00 €
Allocations compensatrices			5 042.00 €
Contribution coefficient correcteur			- 46 644.00 €
<b>MONTANT TOTAL PREVISIONNEL ATTENDU 2021</b>			<b>164 676 €</b>

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

Voix Pour : 13

Voix Contre : 0

Abstention : 0

**DECIDE** de voter les taux des taxes pour l'exercice 2021 comme proposé.

#### **4- VOTE DU BP 2021 – COMMUNE (DELIBERATION 2021/011)**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif (BP) 2021 de la Commune.

Les projets principaux sont :

- La finalisation de la construction de la salle multiculturelle
- La construction d'un café restaurant multiservices (Opération 1000 cafés)
- Les études pour l'aménagement du cœur de village

Le Conseil municipal étudie le budget chapitre par chapitre.

Il s'équilibre comme suit :

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
595 171.28 €	595 171.28 €	2 549 491.00 €	2 549 491.00 €
		Dont RAR : 1 192 501.46 €	Dont RAR : 0.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Voix Pour : 13

Voix Contre : 0

Abstention : 0

**ADOPTE** le BP 2021 tel que présenté ci-dessus.

*Le BP 2021 de la commune est disponible sur le site internet de la commune.*

#### **5- PROJET 1000 CAFÉS**

L'appel d'offres du marché de travaux sera lancé le mercredi 14/04/2021. La date limite de remise des offres est fixée au lundi 10 mai à 12h. L'analyse des offres se fera courant de la semaine 19. Afin de rester dans l'enveloppe prévisionnelle, certains éléments seront chiffrés en option (comme la pergola notamment).

## **6- COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS**

### **- Vie quotidienne**

C. DAVOINE DERREVEAUX

Ecole :

- Le visiophone de l'école ne fonctionne toujours pas correctement : il faut absolument trouver une solution pérenne (changer le dispositif ? A voir avec l'agglomération).
- Des places de parking vont être matérialisées au bourg afin de régler la problématique de stationnement rencontrée à l'entrée et à la sortie de l'école.

Prochaine réunion de la commission vie quotidienne + commission communication aura lieu mardi 20/04/2021.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 00h20.